



Frontignan, le 20 juin 2017

## Compte rendu du Conseil d'Administration du 12 juin 2017

**Présents :** Gérard Chaput, René Casses, Dominique Coquery, Francis Herrera, J-Pierre Lacan, Georges Forner, Christian Marquant, Maurice Lidou, Pascal Fontaine.

**Absents excusés :** Robert Tant, Djimi Tsouladzé.

**Début de la réunion :** 18 h 15

- Ouverture de séance

Suite à la demande de quelques adhérent(e)s ce conseil, exceptionnellement ouvert, permet l'intervention de certains d'entre eux (elles) pour exprimer avis et questionnement sur leurs sujets de préoccupations.

Assistaient également à ce conseil, des concitoyen(è)ne)s rencontrés lors du « Forum autrement » du dimanche 4 juin sensibilisé(e)s par le contexte environnemental de Frontignan, souhaitant s'informer et éventuellement participer aux travaux de l'association.

Une heure a donc été consacrée aux échanges entre les participant(e)s et les conseillers (présentation de l'association, de ses membres et de ses objectifs, expressions des participant(e)s...).

Il ressort de ce temps de dialogues :

- La problématique de la pollution atmosphérique industrielle et des odeurs.

Un adhérent, Frontignanais depuis pas mal d'années, expose ses difficultés respiratoires et indique être suivi médicalement et hospitalisé assez souvent. Bien qu'ayant des antécédents personnels pulmonaires, il pense que depuis sa venue sur la commune son état de santé n'a cessé de se dégrader. Depuis quelques temps, il est sujet à des crises allergiques et a rejoint le réseau de surveillance biologique.

Monsieur Recouvreur, conseiller au quartier de Méréville, prend la parole au nom d'habitants de ce quartier et demeurant dans le nouvel immeuble qui s'est construit au rond-point de l'entrée de La Peyrade. Il rapporte les plaintes de personnes concernant les gênes olfactives et la pollution qu'ils subissent, avec comme conséquence des maux de tête, des yeux qui piquent.

En réponse, Francis Herrera, qui suit cette problématique de pollution odorante en tant que participant à l'Observatoire des odeurs, fait remarquer que la situation de ces immeubles en est assurément la cause. En effet, placé à cet endroit, et suivant les vents, celui-ci se trouve à la croisée des chemins de pollutions issues des industries avoisinantes (Incinérateur, STEP,

SAIPOL, port de Sète pour les poussières). À cela, si l'on ajoute la pollution du trafic routier, le contexte ne peut être que défavorable.

Monsieur Recouvreur poursuit et rappelle une fois encore la pollution aux poussières qui perdure dans ce quartier malgré l'intervention et les alertes de l'association sur ce sujet faites aux autorités (État et port).

Francis Herrera suggère à ce conseil de quartier de réaliser des pétitions pour la pollution atmosphérique et de faire des photos pour les poussières (piscines et grilles d'aération) afin d'avoir des éléments de constations pour appuyer les protestations.

- Connaissance et prise de contact pour les personnes invitées à ce CA.  
Après un instant de présentation de l'association, de ses activités et objectifs, certains d'entre elles sensibilisées par l'aspect environnemental et les actions menées, font le souhait de pouvoir intégrer le Conseil d'Administration pour participer à ces travaux.  
Le secrétaire indique, que pour cela, il faut au préalable être adhérent, puis se conformer aux dispositions statutaires ; à savoir :
  - Candidature à formuler par mail ou par courrier.
  - Présentation des candidatures aux prochains CA de septembre.
  - Délibérations des membres sur les candidatures.
  - Pour les candidats autorisés à rejoindre le CA en octobre, participation sans droit de vote.
  - Candidatures soumises aux votes lors de l'Assemblée Générale de mars 2018 et intégration officielle en tant que membre du CA pour les candidats élus.

À la suite, le secrétaire fait état de l'ordre du jour de ce conseil et propose le report de certains sujets.

### **1- Approbation du compte rendu de CA du 15.05.2017**

- Aucune remarque n'étant formulée par les membres du CA de cette date, le compte rendu est validé

### **2- Analyse critique des rapports d'étude (AIR-LR et ANALYTIKA) par le Cabinet EODD**

Gérard Chaput intervient et fait un résumé, agrémenté de schémas, de cette analyse réalisée par un cabinet conseil commandité par la Mairie afin d'en tirer des enseignements objectifs.

Il fait ressortir les éléments suivants :

Atmo Occitanie (ex AIR-LR) agréée d'état ; conclusions préconisations d'expertises :

En phase 1 des tests d'excavations :

- l'influence des polluants recherchés (TPH hydrocarbures/ BTEX COV /HAP marqueurs industriels raffinerie) diminue avec la distance du chantier aux habitations.

En phase 2 : des tests bio-piles plus besoin de surveillance.

En phase 3 : il faudra coupler les mesures directes (laboratoire analyseur) en continu sur le chantier et les mesures différées par des tubes passifs pour obtenir les pics de concentration des polluants à une échelle précise et connaître la représentation spatiale de ces concentrations.

ANALYTIKA laboratoire indépendant - conclusions préconisation d'expertises :

- 1 - Maintenir la surveillance de l'air pendant toute la durée du chantier (bio-piles/excavation)
- 2 - Suivre trois contaminants cibles :
  - Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique = le BENZENE
  - Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique = le METHANE-TETRACHORO
  - Toxique = le BENZE-METHYL (le plus important en volume !)

Bureau d'étude EODD : analyse critique des deux expertises ci-dessus et mesures de maîtrise de risques - Préconisation :

- 1 - Confinement lors des opérations terrain pour capter les effluents gazeux
- 2 - Terrassements par vent du nord (lors des excavations)
- 3 - Valeurs Techniques de Références VTR (valeurs données par les industriels et reprises par les experts)
  - Cas des VTR dépassés : protection spécifiques des travailleurs et des visiteurs du chantier pendant les phases des travaux de terrassements (exploitation bio-piles)
- 4 - Contrôles permanent des opérations du chantier par un bureau d'étude Conseil Expert Certifié LNE (sols et terres polluées).

Pour terminer, des échanges ont lieu sur l'état du projet en concertation "AQUARIUS" (Canalisation -hydrocarbures- forcée et enterrée) - plate-Forme de déchargement IPCE et remblaiement GIFMAR pour remplacer l'actuel SEA-LINE.

### **3- Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau (CABT)**

Suite à notre courrier du 20 avril adressé au Président de la CABT pour solliciter une rencontre concernant le conseil de développement, celle-ci a eu lieu le 8 juin au siège de l'agglo.

Christian Marquant fait un bref résumé de cette rencontre. Il rappelle l'objectif : intégrer cette instance qui a compétence pour la protection de l'environnement dont notamment la pollution de l'air.

Etaient présent :

Pour l'agglo : Messieurs François Commeinhes, (Président), Francis Veaute (Vice-Président), Patrice Millet (Direction Générale) Benoit de Besses (Chef de cabinet) et Jean Marchand (Chargé de mission)

Pour l'association, Messieurs Gérard Chaput, Francis Herrera et Christian Marquant.

Une présentation de l'association par le secrétaire et de ses domaines de préoccupations est faite dont plus particulièrement la préoccupation de santé publique. Gérard Chaput évoque ensuite la problématique de la qualité de l'air qui devrait être prise en compte par ce conseil ; à savoir : l'avenir de l'incinérateur, l'éventuelle déplacement de Timac Aggro, la réduction de la pollution SAIPOL, le projet d'agrandissement de la STEP (station d'épuration), la pollution de SCORI et les poussières minérales du port. Tout cela dans un cadre global d'équipement, d'extension futur du quartier de Sète et l'état actuel des nuisances réelles subies par les habitants du quartier de Frontignan La Peyrade.

Très attentif et très ouvert à cette proposition d'intégrer ce conseil, le Président du CABT donne un avis favorable.

Christian Marquant sera donc le représentant d'ARZF à ce conseil de développement.

#### **4- Comités de suivi de site**

Francis Herrera, fait état des réunions prévues pour ce mois. Il informe au préalable que l'association n'a pas pu assister à la CSS de l'incinérateur du 8 juin, la convocation et les documents annexes de préparation ne lui ont pas été adressés. Après approfondissement, il s'avère que l'erreur provient bien du secrétariat de l'Agglo en charge de l'administration de ce CSS. Il suggère qu'un travail soit quand même fait sur le dossier et si nécessaire émettre notre avis et questionnement.

- CSS SCORI prévue le 27 juin à 10h – représentant Francis Herrera et Dominique Coquery,
- CSS GDH prévue le 29 juin à 15h – représentant Gérard Chaput et Christian Marquant,
- ATMO Occitanie Assemblée Générale le 29 juin à 14h – représentant Francis Herrera

La séance est levée à 20 h 45.

**Date du Prochain CA : septembre**

Le secrétaire : F. Herrera